



**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit !**

DOSSIER DE PRESSE

MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE

UNE FORMATION À L'UTILISATION DES KITS DE TRANSFERT

Mercredi 9 février 2022



www.saoneetloire71.fr

METIERS DE L'AIDE A DOMICILE

UNE FORMATION À L'UTILISATION DES KITS DE TRANSFERT

Afin de poursuivre ses engagements auprès des salariés de l'aide à domicile, le Département engage aujourd'hui une formation aux kits de transfert auprès des bénéficiaires qui le souhaitent. Ce mercredi 9 février 2022, Claude Cannet, vice-présidente chargée du maintien à domicile, fait un point de situation à l'occasion de cette première formation 2022.

Le Département de Saône-et-Loire fait une priorité du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie afin de respecter leur choix de vie. Au-delà de son statut de financeur des prestations universelles, Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et Prestation de compensation du handicap (PCH), **le Département souhaite encourager et valoriser les métiers de l'aide à domicile.**

Lors de l'Assemblée départementale de juin 2020, le Département lançait une première expérimentation en proposant aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) la mise à disposition de **50 véhicules de service et de 500 kits d'aides techniques** (kits de transfert) destinés à leurs personnels.

La démarche relative à l'attribution de kits d'aides techniques permet de doter les aides à domicile d'outils adaptés à leur pratique professionnelle et de sécuriser la relation et les actes réalisés avec la personne aidée. Elle s'inscrit dans une politique de prévention des risques professionnels qui devra permettre de réduire les risques d'accidents du travail liés à l'accompagnement des bénéficiaires dans leurs déplacements.



EN 2020

• 500 kits ont été attribués à 9 SAAD.

Une quarantaine de personnels référents de ces SAAD ont été accompagnés à l'utilisation de ces aides techniques dans le cadre d'une formation assurée par le fournisseur des kits, la société Alter Eco Santé.

Coût de l'opération pour

le Département de Saône-et-Loire :

202 049 €

EN 2021

Le Département a réitéré cette opération auprès des services d'aide à domicile autorisés par le Département, habilités ou non au titre de l'aide sociale, ayant au minimum 6 années d'existence et réalisant la majorité de leur activité au titre des prestations prescrites et financées par le Département (APA et PCH).

- **11 SAAD** ont répondu à l'appel à candidatures. Au total, **616 kits de transfert** ont été attribués. La formation des personnels référents a été reconduite cette année par le prestataire Alter Eco Santé.
- Ce mercredi 9 février 2022, **7 participants issus de 4 SAAD** (Assad Charolais-Brionnais, Les Ailes d'Argent, Fédération ADME, Vivartis) participent à cette formation.

Coût de l'opération : 191 960 €

LE KIT DE TRANSFERT



- un drap de transfert de rehaussement
- une sangle de rehaussement
- une ceinture de transfert
- une sangle de positionnement au fauteuil
- un sac de transport

*Pour les kits de type Mad Max : composition identique + un appui tibial anti abduction/adduction, un disque de transfert pivotant



LA DOTATION DE KITS PAR SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

	NOMBRE DE KITS ATTRIBUÉS
ASSAD CHAROLAIS BRIONNAIS	30
BOURGOGNE SERVICES A LA PERSONNE	75
LES AILES D'ARGENT	8
HUMANE SERVICES	6
GEAID 71	22
FEDERATION ADMR	380
ASAP SERVICES	17
FEDOSAD AUTUNOIS MORVAN 71	50
MAISON DES SENIORS - CCAS Chalon	10
VIVARTIS	14
CEADOM	4



**TOTAL
= 616 KITS**



CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labryère - Hôtel du Département -
Rue de Lingendes - CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

Tél. : 07 85 11 87 78

Courriel : presse@saoneetloire71.fr
e.labryere@saoneetloire71.fr

